

Publications

des
départements et d'autres administrations
de la Confédération.

Recettes de l'administration des péages dans les années 1888 et 1889.

Mois.	1888.	1889.	1889.	
			Augmentation.	Diminution.
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Janvier . .	1,753,332. 81	1,808,288. 17	54,955. 36	—
Février . .	1,848,978. 09	1,887,616. 15	38,638. 06	—
Mars . . .	2,361,634. 71	2,264,561. 28	—	97,073. 43
Avril . . .	2,404,206. 19	2,144,480. 74	—	259,725. 45
Mai	1,811,065. 52	2,277,565. 22	466,499. 70	—
Juin	1,988,924. 09	2,061,832. 01	72,907. 92	—
Juillet . .	1,953,400. 01	2,036,683. 17	83,283. 16	—
Août	2,049,929. 39	2,122,784. 58	72,855. 19	—
Septembre .	2,209,532. 35			
Octobre . .	2,581,091. 37			
Novembre .	2,356,191. 13			
Décembre .	2,608,935. 59			
Total	25,927,221. 25	—	—	—
Total fin août	16,171,470. 81	16,603,811. 32	432,340. 51	—

Décisions

sur

l'application du tarif, prises par le département fédéral
des péages en août 1889.

Numéro du tarif.	Taux du droit, Fr. Ct.	
9 ^a	7. —	Ammoniaque liquide, en récipients de fer forgé.
21	40. —	Coton-poudre pour la fabrication du collodion (Collodiumwolle) (moins explosif et contenant moins d'acide nitrique que le fulmi-coton employé comme matière explosible).
83 ^a	30. —	Cuir avec dessins, etc., gaufrés pour le revêtement des parois, etc.
87	150. —	Chaussures en peluche (de coton, de laine, de jute, etc.).
105	4. —	Appareils en cuivre pour la distillation.
139	—	Biffer dans les Explications et décisions: « Appareils en cuivre pour la distillation » (voir n° 105 ci-dessus).
284	8. —	} Tissus de coton, plissés: à la pièce.
285	14. —	
286	35. —	
287	50. —	
287 ^a	40. —	
287 ^b	16. —	
311 ^a	3. —	} Toile cirée de tout genre, sans distinction du tissu qui a servi à la fabriquer (coton, lin, chanvre, etc.).
312 ^a	16. —	
338	25. —	Pièces d'habillement en bonneterie de laine, telles que camisoles, jupons, tailles, manchettes, etc., dans lesquelles les manches, les côtés, etc., sont fermés au crochet ou d'une manière analogue avec le même filé que celui qui a servi à faire ces objets, et qui par conséquent ne sont pas assemblés, cousus avec l'aiguille à coudre et du fil.

Numéro du tarif.	Taux du droit. Fr. Ct.	
361	30. —	Remplacer l'explication : « Tissus de coton cousus, à la pièce (plissé, etc.) » par : « Tissus de coton, plissés, écrus, mais découpés (pour robes, linge de corps, etc.) ».
404	— 50	Ajouter dans les Décisions de juillet 1889 après les mots : « Plaques et carreaux de grès bruts » la parenthèse (de couleur naturelle).
406	—	Plaques et carreaux, etc., de grès ou d'argile : colorés dans la masse, non peints, sans dessins imprimés.

35^{me} Bulletin hebdomadaire des naissances et des décès.

Du 25 au 31 août 1889.

Pendant la semaine comprise entre ces deux dates, le bureau fédéral de statistique a reçu des officiers de l'état civil des villes principales de la Suisse, à savoir : Zurich, Genève, Bâle, Berne, Lausanne, St-Gall, la Chaux-de-fonds, Lucerne, Neuchâtel, Winterthur, Bienne, Hérisau, Schaffhouse, Fribourg et Locle, ayant ensemble une population de 480,388 habitants, l'information de 247 naissances, 139 décès et 8 mort-nés. En outre 6 naissances et 33 décès et 1 mort-né venant d'autres localités.

Parmi les décédés il y en avait 42 qui n'avaient pas dépassé la première année de la vie, en outre 1 venant du dehors.

Dans ces villes les **maladies transmissibles et préventibles** ont fait 11 victimes, en outre 5 venant d'une autre localité, à savoir :

La *rougeole* 1 à Wiedikon.

La *scarlatine* 0.

La *diphthérie* et le *croup* 6 (1 à Zurich-ville, 1 à Aussersihl, 2 à Berne venant de Matzenried et Habstetten, 1 à Neuchâtel venant de Fontainemelon et 1 à Hérisau).

La *coqueluche* 5 (1 à Zurich-ville, 1 à Genève-ville, 1 à Lausanne, 1 à Bâle et 1 à Hérissau).

L'*érysipèle* 0.

Le *typhus* 4 (1 à Genève-ville, 1 à Bâle, 1 à Lausanne venant de Chexbres et 1 à St-Gall venant de Tablat).

La *fièvre puerpérale* 0.

La *diarrhée infantile* 27 (2 à Aussersihl, 1 à Riesbach, 1 à Unterstrass, 1 à Hirslanden, 1 à Genève-ville, 1 aux Eaux-Vives, 10 à Bâle, 2 à Lausanne, 2 à St-Gall, 1 à la Chaux-de-fonds, 1 à Winterthur, 2 à Bienne, 1 à Hérissau et 1 au Locle).

17 de *phthisie pulmonaire*, en outre 2 venant du dehors.

6 par suite d'*affections aiguës des organes respiratoires*, en outre 2 venant du dehors; 8 par suite de *maladies organiques du cœur*, en outre 2 venant du dehors; 4 d'*apoplexie cérébrale*, en outre 1 venant du dehors; 6 par suite d'*accidents*, en outre 2 venant du dehors; 1 par suite de *suicide*; 1 par suite d'*homicide*.

5 enfants sont morts de *faiblesse congénitale*, et 6 vieillards de *décépitude sénile*, en outre 3 venant du dehors.

Le *taux de mortalité* calculé pour une année et par 1000 habitants, pour le total des villes sus-indiquées, est de 15.1 ‰; — pour les 4 dernières semaines, il a été de 14.1 — 17.2 — 14.7 — 16.5 ‰.

Morbidité.

L'information des cas suivants de maladies transmissibles a eu lieu du 25 au 31 août 1889 :

1. Variole et varioloïde.

1 cas dans le canton de Vaud.

2. Rougeole.

Schaffhouse (canton) : 3 cas, dont 2 à Hemmenthal et 1 à Schaffhouse.

Zurich (agglom.) : 7 cas, dont 5 à Aussersihl, 1 à Wiedikon et 1 à Oberstrass.

Bâle-ville : 1 cas.

Olten-Gösgen : 0.

Berne : 0.

Neuchâtel (canton) : 1 cas à Fleurier

Vaud (canton) : 0.

3. Scarlatine.

Schaffhouse (canton) : 0.

Zurich (agglom.) : 3 cas, dont 2 à Fluntern et 1 à Hottingen.

Bâle-ville : 9 cas.

Olten-Gösgen : 0.

Berne : 3 cas, dont 1 à la Länggasse, 1 au Mattenhof et 1 au quartier blanc,

Neuchâtel (canton) : 4 cas à Neuchâtel-ville.

Vaud (canton) : 13 cas, dont 12 à Château-d'Ex et 1 à St-Cergues.

4. Diphthérie et croup.

Schaffhouse (canton) : 0.

Zurich (agglom.) : 17 cas, dont 8 à Wiedikon, 5 à Aussersihl, 2 à Fluntern, 1 à Zurich-ville et 1 à Oberstrass.

Bâle-ville : 1 cas.

Olten-Gösgen : 0.

Berne : 2 cas à l'hôpital de l'Isle venant de Kiesen et Habstetten.

Neuchâtel (canton) : 1 cas à Travers.

Vaud (canton) : 0.

5. Coqueluche.

Schaffhouse (canton) : 0.

Zurich (agglom.) : 5 cas, dont 3 à Wiedikon, 1 à Aussersihl et 1 à Unterstrass.

Bâle-ville : 3 cas.

Olten-Gösgen : 0.

Berne : 0.

Neuchâtel (canton) : 6 cas, dont 5 à Môtiers et 1 à St-Sulpice.

Vaud (canton) : Quelques cas disséminés dans différentes parties du canton.

6. Varicelles.

Schaffhouse (canton) : 0.

Zurich (agglom.) : 0.

Bâle-ville : 1 cas.

Olten-Gösgen : 0.

Berne : 0.

Neuchâtel (canton) : 0.

Vaud (canton) : 0.

7. Rubéole.

1 cas à Bâle.

8. Erysipèle.

Schaffhouse (canton) : 0.

Zurich (agglom.) : 0.

Bâle-ville : 0.

Olten-Gösgen : 0.

Berne : 0.

Neuchâtel (canton) : 0.

Vaud (canton) : 0.

9. Fièvre typhoïde.

Schaffhouse (canton) : 1 cas à Schaffhouse.

Zurich (agglom.) : 1 cas à Zurich-ville.

Bâle-ville : 20 cas.

Olten-Gösgen : 1 cas à Olten.

Berne : 0.

Neuchâtel (canton) : 0.

Vaud (canton) : 4 cas disséminés dans le canton.

10. Fièvre puerpérale.

Schaffhouse (canton) : 0.

Zurich (agglom.) : 0.

Bâle-ville : 0.

Olten-Gösgen : 0.

Berne : 0.

Neuchâtel (canton) : 0.

Vaud (canton) : 0.

Dans toutes les localités indiquées les mesures préventives ont été prises; l'information des cas prouvant d'ailleurs l'intérêt que les autorités et les médecins portent à la police sanitaire.

Les informations données dans d'autres cantons seront communiquées dans le bulletin mensuel.

Bureau fédéral de statistique.

A V I S.

La légation de Russie a porté à la connaissance du conseil fédéral, par note du 11/23 courant, que le ministre impérial de la guerre vient de lui communiquer un arrêté par lequel il est interdit à tout soldat d'origine russe ou cosaque et aux montagnards du Caucase de prendre part en uniforme national, en qualité d'acteurs ou de figurants, à des représentations théâtrales publiques.

Le port des décorations ou médailles que ceux-ci pourraient avoir se trouve également frappé d'interdiction.

En contrevenant à ces décisions ministérielles, les délinquants s'exposeraient à des poursuites judiciaires, qui entraîneraient des pénalités sévères.

Berne, le 29 août 1889. [3].

Chancellerie fédérale suisse.

Avis.

Manœuvres d'automne de la III^{me} et de la V^{me} division d'armée.

Sur la demande qui en a été faite, les administrations de chemins de fer suisses se sont déclarées prêtes, de la manière la plus bienveillante, à transporter à demi-taxe, jusque sur le terrain des manœuvres et dans l'intérieur de cette contrée, les officiers suisses en civil qui désirent suivre, en dehors du service, les manœuvres de division de cette année, du 6 au 12 courant, *pourvu qu'ils justifient de leur qualité par une carte qui leur sera délivrée par la direction des manœuvres ou par les commandants de division.*

Berne, le 3 septembre 1889.

Département militaire fédéral.

A V I S.

Le volume annuel de la statistique du commerce suisse pour 1888 (80 feuilles grand in-4°, prix 5 francs) paraîtra dans le courant du mois.

On a voué une attention spéciale, soit dans les tableaux, soit dans les explications qui les accompagnent, aux augmentations de

droits entrées en vigueur le 1^{er} mai 1888, et l'on a recherché jusqu'à quel point on peut constater une influence de ces modifications au tarif sur l'importation suisse jusqu'à l'été de 1889.

On peut dès maintenant adresser les demandes à tous les bureaux de poste, ainsi qu'au bureau pour la statistique du commerce, à Berne, ancien hôtel de Zähringen. La commande doit être accompagnée du coût du volume; cependant ce dernier sera, sur demande, envoyé contre remboursement.

Berne, le 23 août 1889. [3...]

Direction générale des péages.

Sommaire de la Feuille officielle suisse du commerce.

N° 144, du 31 août 1889.

Titres disparus. Inscriptions au registre du commerce. Marques de fabrique et de commerce. Rapport commercial du vice-consul suisse à Yokobama, sur l'année 1888. Situation de banques étrangères.

N° 145, du 3 septembre 1889.

Titres disparus. Inscriptions au registre du commerce. Suite du rapport commercial du vice-consul suisse à Yokohama, sur l'année 1888. Banques d'émission: situation hebdomadaire; spécification de l'encaisse légale au 31 août. Agence d'émigration Christ-Simmener. Postes. Exposition de produits de la laiterie, à Paris. Télégraphes. Situation de banques étrangères.

N° 146, du 5 septembre 1889.

Inscriptions au registre du commerce. Importation et exportation des principales marchandises pendant le 1^{er} semestre 1889. Recettes de l'administration des péages dans les années 1888 et 1889. Mouvement du bureau central avec les banques concordataires en août. Fin du rapport commercial du vice-consul suisse à Yokohama, sur l'année 1888. Conseils de prud'hommes en Belgique. Maisons frauduleuses à Galatz. Loi sur la vente des vins en France. Situation d'une banque étrangère.

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1889
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	38
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	07.09.1889
Date	
Data	
Seite	1234-1241
Page	
Pagina	
Ref. No	10 069 484

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.